

# Association



# Assemblée générale

# 20 Mars 2013

**Association Mot A Mot**

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z

# 1- Rapport moral

Mot A Mot s'intéresse à la transmission du langage sous toutes ses formes auprès des migrants, mais plus largement auprès des personnes pour lesquelles la maîtrise partielle du langage peut être un facteur d'exclusion. Elle s'applique à le réaliser à travers une vision précise du langage qu'elle souhaite défendre : le langage comme un outil d'accès à l'autonomie, d'émancipation personnelle, de développement de la pensée et de l'imaginaire, de questionnement du rapport au monde de chacun.

A ce titre, l'association tient à inscrire ses actions dans les valeurs de l'éducation populaire, considérant que pour que l'inégalité face aux savoirs n'entraîne pas une inégalité face aux droits, il est nécessaire que tous soient instruits. Dès lors, Mot A Mot travaille à favoriser l'accessibilité de ses actions à l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés avec la langue, constituant ainsi ses groupes sur des critères pédagogiques et non administratifs. Si l'éducation populaire défend une transmission horizontale de l'apprentissage, Mot A Mot fait le choix pédagogique de donner une juste place aux acquis antérieurs des apprenants pour favoriser la construction de nouveaux savoirs qu'ils souhaitent s'approprier. Les vécus et langues familiales de chacun sont autant d'éléments à considérer pour l'apprentissage d'une nouvelle langue.

2012 a été une année charnière pour le développement de l'association qui a acquis : un espace de travail au sein des locaux de la Kuizin en septembre et un site internet. Cette année a également été l'occasion de mener à bien l'embauche de la deuxième fondatrice de l'association (Adèle Rossignol employée en CAE au 1er janvier 2013), tout en renouvelant le contrat de Javotte Chomel en CAE tout au long de l'année. Cette nouvelle équipe salariale a permis de développer de nombreuses actions, tout en favorisant la mise en place d'un partenariat solide.

Nous remercions à ce titre l'ensemble des structures dans lesquelles Mot A Mot intervient : la Kuizin, l'AAPI, Massai, l'ASM, le Dhaf, l'AAJT, le lycée Le Châtelier et Asile 404. Par ailleurs, nous remercions l'ensemble des structures ayant favorisé la mise en place des actions portées par Mot A Mot : la MPT Kleber, la MPT de la Belle De Mai, La Fraternité, l'ADREP, la Maison de l'Emploi, le CADA SARA, le CADA ADRIM, le service Droit des femmes de la Ville de Marseille et l'Hispan.

En ce qui concerne les activités détaillées par la suite, nous souhaitons porter une attention particulière à l'action du « Français du Code de la route ». En raison de l'importance des besoins auxquels elle prétend répondre, nous avons l'intention dépasser les difficultés auxquelles nous sommes encore parfois confrontés pour la faire connaître et fonctionner. Avec comme volonté d'en faire l'activité phare de l'association. Nous envisageons même de prolonger ce type d'intervention pédagogique spécifique par la mise en place dès septembre 2013 d'une action de transmission du langage spécifique à la préparation aux diplômes des métiers d'aide à la personne, au vu des demandes émergeant actuellement du public en formation.

A ce sujet, nous remercions chaleureusement Agnès Capitani, pour son implication sérieuse et précieuse, dans le cadre du stage qu'elle effectue au sein de l'association depuis janvier 2013, avec l'objectif de développer et perfectionner les contenus pédagogiques de l'action du « Français du Code de la route ». Remercions, tout aussi chaleureusement l'ensemble des membres du Collectif d'Administration (CA) et des adhérents et bénévoles de l'association, ayant permis le bon fonctionnement de cette dernière. Notons toutefois que son récent déploiement demanderait à consolider l'équipe du CA, tout en favorisant l'adhésion de nouveaux membres. Il s'agit là d'un objectif fort pour 2013.

**Association Mot A Mot**

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z

## 2- Rapport d'activité

### 2.1. Passerelles Écolières

Ce projet se déroule au lycée le Châtelier et à l'AAJT (Association d'Aide aux jeunes Travailleurs).

#### Au lycée Le Châtelier

Il comprend deux actions, à savoir une à destination des enfants et une à destination des parents. L'atelier pour les élèves a eu lieu sur l'année scolaire 2011/2012 et s'est poursuivi en 2012/2013, tandis que celui des parents a été mis en place sur l'année scolaire 2012/2013.

Sur l'année scolaire 2011/2012, suite aux 20h de formation dispensées entre le 8 décembre 2011 et le 15 mars 2012, l'atelier d'écriture « Plaisir d'écrire » a été mis en place pendant les vacances scolaires, dans le cadre de l'école ouverte. Il s'est déroulé en itinérance au sein de divers lieux de la ville. L'action s'est déroulée sur 4 séances (les 23, 24, 26 et 27 avril 2012) entre 9h30 et midi. Aucun des élèves ayant participé à l'atelier FLE entre décembre et février n'était présent, cependant tous les participants faisaient partie du dispositif Modac, et avaient donc de réels besoins en FLE. Chaque atelier d'écriture s'est déroulé dans un lieu différent : à la Kuizin, dans les jardins de Gibraltar, au lycée puis à Malmousque. L'atelier se découpait ainsi : exercices d'écriture collective, permettant de faire émerger un "pot commun" de mots et de phrases, réutilisables pour la proposition d'écriture individuelle ; temps d'écriture individuelle à partir de consignes contraignantes, amenant les participants à chercher et découvrir leur propre imaginaire à travers l'écriture ; puis, temps d'auto-correction individuel. Enfin, une mise en commun des écrits par leur lecture à voix haute finalisait ce temps d'écriture. Un livret de productions écrites a été réalisé par les élèves à cette occasion (voir bilan en annexe).

A la fin de l'année scolaire 2012, la prolongation du partenariat a été souhaitée par les deux parties pour 2012-13 : prolonger cet accompagnement spécifique adressé aux élèves rencontrant des difficultés particulières avec l'écrit, et mettre en place d'un groupe de formation au sein du dispositif "ouvrir l'école aux parents".

Lors de la rentrée scolaire 2012, l'établissement a renouvelé l'atelier à destination des élèves. Il se déroule une fois par semaine pendant 2h. Les élèves s'y inscrivent sur la base du volontariat. Ceux inscrits à ce jour ne sont plus les mêmes que l'année précédente (voir bilan en annexe). Cet atelier d'écriture est adressé à des jeunes scolarisés en France depuis peu, et rencontrant de ce fait des difficultés avec la langue française, notamment à l'écrit. Ces ateliers visent à transmettre trois types de compétences : des compétences pragmatiques spécifiques à la scolarité, 3des compétences linguistiques et des compétences méthodologiques indispensables à l'apprentissage.

Au vu du plaisir qu'ont les élèves à partager leurs productions écrites avec le groupe, nous envisageons une lecture des textes. Celle-ci serait mise en scène à l'occasion d'une représentation de fin d'année préparée en collaboration avec une intervenante théâtre.

A ce jour, l'action est prévue jusqu'au 12 avril 2012. En-effet, depuis septembre, l'association ne fait que renouveler des conventions de courte durée, ce qui ne facilite pas l'inscription du projet dans sa continuité.

Comme l'atelier linguistique pour les jeunes lycéens, celui à destination des adultes/parents se déroule à raison de 2h hebdomadaires (hors vacances scolaires) au sein de l'établissement. La mise en place de cet atelier fait suite à une demande de la part de la directrice de l'établissement.

Cet atelier de formation vise la transmission des compétences langagières spécifiques à l'accompagnement à la scolarité, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des engagements respectifs des élèves, de leurs parents, et du personnel de l'institution. L'action a pour but de contribuer ainsi à rétablir le dialogue avec des familles peu impliquées dans la vie de l'établissement, et à construire une relation durable entre les équipes éducatives et les parents parfois éloignés du système scolaire.

Le démarrage de l'atelier a tardé au vu des difficultés à constituer un groupe composé essentiellement de parents d'élèves scolarisés au sein du lycée Le Châtelier. Après les vacances de la Toussaint, il a donc été décidé, d'un commun accord avec madame le Proviseur, que cet atelier serait également ouvert aux parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés dans un établissement scolaire du quartier. La directrice de l'établissement, en raison des règles de sécurité internes, a souhaité pour débiter n'accueillir qu'un groupe restreint de cinq personnes extérieures, laissant de cette manière des places pour les parents des enfants scolarisés au lycée. A ce jour, nous avons repris la diffusion de l'information au sein de l'établissement afin d'étoffer le groupe et espérons sensibiliser et inscrire des parents d'élèves du lycée où se déroule l'action.

Pour financer ce projet (au-delà de la prestation de services concernant exclusivement l'atelier pour les élèves), l'association a obtenu un financement de 2800 euros de la Fondation de France en réponse à l'appel à projet « Accompagner les enfants et leurs familles en difficulté ».

## **A l'AAJT**

L'action menée à l'AAJT (Association d'Aide aux jeunes Travailleurs) a été mise en place le 15 octobre 2012, et ce pour l'année scolaire 2012/2013 à la demande de la responsable au cours de l'été 2012. Elle s'adresse à des mineurs isolés étrangers, sous tutelle du service social du Conseil Général accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'atelier est de 1h30 hebdomadaire. L'objectif général est de soutenir l'acquisition de compétences linguistiques sur un temps extra-scolaire.

Ces mineurs, récemment arrivés sur le territoire français présentent des besoins spécifiques en FLE, en plus de devoir comprendre les nouveaux espaces urbains que leur présente Marseille, leur ville d'accueil. Si les lacunes langagières de ces jeunes sont clairement identifiées par l'AAJT, il convient de noter que ces derniers sont déjà scolarisés à la journée, et souvent bien sollicités par les diverses propositions d'animation de l'AAJT. Ceci peut expliquer leurs éventuelles réticences à l'idée d'un soutien linguistique après l'école. Il nous a donc semblé plus judicieux de démarrer dans un premier temps l'action en la limitant à un atelier par semaine afin d'éviter un rejet de l'apprentissage par saturation. Cette même volonté de susciter une motivation certaine des jeunes pour l'apprentissage de la langue, nous a amené à favoriser une approche pédagogique ludique plutôt que scolaire, envisageant la langue comme outil de communication pour s'exprimer, penser, rêver, s'épanouir. Cet atelier doit constituer un temps d'apprentissage dans le plaisir et la détente après la journée d'école.

Pour ce faire, nous avons mis en place un premier cycle d'atelier autour du jeu et nous avons choisi le thème de « LA VILLE » en son sens large, comme moyen d'appréhender celle où ils vivent actuellement, celles d'où ils viennent, ou celle qu'ils rêvent de découvrir un jour. Ce premier cycle a duré d'octobre 2012 à février 2013.

Nous avons entamé depuis un deuxième cycle autour des écrits de la ville. Et nous envisageons comme 3ème cycle de travailler autour d'ateliers d'écriture. Des sorties selon le programme des événements culturels à Marseille, –en lien avec les ateliers peuvent également être mises en place au cours de l'année.

## **2.2 Conduite Langagière**

L'action *Conduite Langagière* correspond à la mise en place d'un atelier à visée spécifique, s'adressant à des femmes souhaitant passer le permis de conduire, mais

**Association Mot A Mot**

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z

n'accédant pas à l'examen du Code de la route en raison de difficultés linguistiques. Il s'agit donc d'un atelier d'apprentissage de la langue française, à partir des écrits du Code de la route (activités de repérage, de compréhension et de mémorisation de la terminologie du code de la route : lexique, disposition graphique, formes syntaxiques spécifiques, etc.). Cet atelier vise des objectifs linguistiques que nous jugeons nécessaires pour préparer le Code de la route. Cette démarche s'appliquant à répondre dans un premier temps à l'urgence d'un besoin spécifique d'apprentissage, peut participer de ce fait à faire émerger le désir d'une formation plus générale pour les personnes rencontrant des difficultés avec la langue, mais éloignées de toute démarche d'apprentissage depuis un certain temps.

Cette action est amorcée depuis le 13 février 2012, au sein du Lokal de la Belle de Mai, à raison de deux heures par semaine hors vacances scolaires.

De février à juin 2012, l'effectif des participantes a stagné aux alentours de 2/3 personnes. Il demeurerait nécessaire de diffuser l'information auprès des structures du quartier.

Ce travail de diffusion auprès de certaines auto-écoles, des centres sociaux, des associations situées dans le quartier a donc été effectué. Un partenariat s'est mis en place avec la plateforme de mobilité de Maison de l'emploi. C'est ainsi que nous avons pu informer des accompagnateurs à l'emploi de la mise en place de notre action et participer à la journée mobilité qui a eu lieu le 18/09/2012.

Après la pause estivale, les ateliers ont repris à la rentrée de septembre avec un groupe de 8 femmes orientées via la plateforme ou par le biais de nos autres actions. Certaines de ces femmes n'hésitent pas à se déplacer d'un arrondissement éloigné. Nous sommes alors certaines que cette action répond à une véritable demande. Cependant, il demeure nécessaire à ce jour d'étoffer le groupe, de réaliser un travail de diffusion auprès des assistantes sociales des Maisons Départementales de Solidarité notamment, des auto-école pour créer un partenariat et orienter des bénéficiaires, etc.

En parallèle, nous développons activement nos contenus pédagogiques sur cette action, et ce grâce au travail précieux d'Agnès Capitani, stagiaire en master 2 FLE qui apporte à Mot à Mot une réflexion riche et un travail important sur ce projet spécifique.

Des subventions ont été demandées aux CUCS, à la Ville de Marseille, à la région, au département, à l'ACSE et au Crédit Coopératif pour le financement de cette action.

## **2.3 Passerelle Langagière**

Passerelles Langagières s'inscrit dans la démarche pédagogique des ateliers sociolinguistiques (ASL). L'ASL, en lien avec les espaces sociaux de proximité (associations locales, structures éducatives ou socioculturelles), est pensée comme un premier pallier d'apprentissage avant l'accès éventuel à une formation plus intensive ou à l'emploi. Il s'agit d'une action localisée au plus proche des habitants qui rencontrent des difficultés avec la langue française. Ce type d'action vise à amener les bénéficiaires à s'approprier leur environnement social, culturel et professionnel grâce à l'amélioration de la langue française, favorisant ainsi leur accès à l'autonomie sociale.

Le projet « Passerelle Langagière » est donc un accompagnement plus large que la seule transmission de compétences linguistiques.

Cette action comprend 4 ateliers menés dans des structures associatives partenaires : AAPI (Association d'Aide aux Populations Immigrés), Massai, ASM et DHAF. Il s'agit d'ateliers de 2h hebdomadaires hors vacances scolaires (excepté pour le DHAF où nous intervenons 2H30).

Le partenariat avec l'AAPI, Massai et ASM a été mis en place en juin 2012, et les ateliers ont débuté à la rentrée de septembre 2012 au sein de chacune des structures.

Nous inscrivons jusqu'à 20 personnes au sein de chaque atelier. Les groupes sont hétérogènes quant au niveau de degré de maîtrise du français. Si à l'AAPI, une majorité de Comoriens compose le groupe, il en est tout autrement à Massai et à l'ASM où les nationalités sont très diverses (originaires d'un pays du Maghreb, d'Italie, d'Espagne, d'Amérique du Sud, du Portugal, etc.).

**Association Mot A Mot**

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z

Dans la majorité des cas, les personnes nous sont orientées via ces associations partenaires. Cependant, nous avons informé d'autres structures de la mise en place de cette action et certaines personnes nous sont orientées par des CADA, ou des organismes de formation.

A l'AAPI (Association d'Aide aux populations immigrées), 74 avenue Roger Salengro, le groupe est complet et une liste d'attente est déjà en cours. A l'ASM, (Action Solidarité Marseille), rue Clovis Hugues, le groupe peut encore s'étoffer. A Massai, 53 rue de Crimée, le groupe a été complet mais il est à nouveau ouvert aux inscriptions suite à l'orientation de certains vers d'autres structures, répondant mieux à leurs besoins en terme d'intensité de formation.

En effet, trois structures du 3ème arrondissement, La Fraternité, l'ADREP et la MPT Kleber ont mis en place une plateforme linguistique dans le but de rendre plus cohérente la proposition de formation linguistique et de mieux accompagner les publics. Afin de créer du lien, nous avons présenté nos actions à ces structures, « Passerelle langagière » étant vue comme la première étape de formation. Il demeure très important de travailler avec cette plateforme afin d'y orienter nos bénéficiaires par la suite.

Pour le moment, les usagers de la plateforme doivent être bénéficiaires du RSA, mais une action pour les « hors RSA » devrait voir le jour prochainement, selon les financements du CUCS.

Le partenariat avec le DHAF (Dispositif d'Hébergement et d'Accueil des Familles, structure d'accueil de familles en demande d'asile) est quant à lui plus ancien puisque nous y intervenons depuis 2011 (2011/12 reconduit en 2012/13, cf bilan en annexe). « Passerelle Langagière » est financée par le DHAF, lui même bénéficiaire d'un financement CAF.

L'atelier est fréquenté par 3 ou 4 personnes dont les parcours de vie complexes n'ont pas facilité l'accès à la langue française, dont ils sont restés très éloignés, malgré leurs temps de séjour en France relativement conséquents.

Le désir d'apprendre la langue du pays d'accueil, et par là même d'accepter les transformations que la formation implique, nécessite du temps. Il semble que cet atelier passerelle offre ce temps, précieux.

L'outil « l'abécédaire de la ville », réalisé sur 2011/2012, demeure encore cette année un des fils conducteur que nous réutilisons et agrémentons de nouvelles productions.

Cet atelier ayant toujours été envisagé comme une « passerelle », pour conduire les personnes, une fois les compétences langagières minimales acquises en français et la confiance en soi retrouvée, vers des formations linguistiques extérieures au DHAF, nous avons organisé en juin 2012 un relais avec une structure susceptible de les recevoir à la rentrée de septembre 2012 pour la formation linguistique. Accompagnée de la formatrice, les bénéficiaires sont allés visiter le Centre Social Tivoli et rencontrer la coordinatrice des ateliers linguistiques.

Au final, une personne a suivi de manière assidue un atelier de septembre 2012 à décembre 2012 au sein du centre social. Quant aux deux autres l'orientation n'a pas abouti, seul l'un des deux s'étant rendu à deux ateliers mais n'ayant pas souhaité poursuivre. Il demeure à ce jour encore difficile pour ces deux personnes d'aller participer à d'autres cours, en dehors du DHAF, structure et personnel qu'ils connaissent bien. L'inconnu et la nouveauté demeurent des freins à ce jour.

Cependant, nous poursuivons cet objectif d'orientation vers l'extérieur. Au vu de l'échec de la précédente orientation, nous avons choisi cette année de les amener dans un premier temps à rencontrer les personnes du groupe d'ASL que nous menons à Massai, via l'organisation de sorties communes.

Ainsi, avant chaque départ en vacances, nous proposons une sortie en lien avec le thème abordé lors des séances afin de créer des rencontres entre nos différents groupes, cette sortie est l'occasion de rassembler les 2 groupes du mardi, puis les 2 groupes du vendredi, créant ainsi des moments de rencontres et d'échanges, hors des ateliers, entre les participants des différentes actions.

Des demandes de subventions pour cette action « Passerelles langagières » englobant également « Conduite langagière » ont été déposées auprès du CUCS, de la ville de Marseille, du Conseil Général, à l'ACSE, de la Communauté de commune, de la Région ainsi qu'auprès de financeurs privées tels que les fondations du Crédit Mutuel, de la MAIF, et du Crédit Coopératif.

## **2.4 Perfectionnement Langagier**

Adressé à des personnes scolarisées dans leurs langues maternelles et souhaitant améliorer leurs compétences écrites qu'il s'agisse d'écrits professionnels ou universitaires, cet atelier a été mené une première fois à la Mer Veilleuse en 2011. Il s'est poursuivi à l'association « asile 404 » d'avril à juin 2012, à raison de deux heures par semaine. Il s'agit d'un atelier payant, 8 euros de l'heure.

Au-delà de la diversité des publics que les intervenantes ont eu plaisir à rencontrer, cette action a aussi été une source d'autofinancement non négligeable pour Mot A Mot, et l'occasion probable de dynamiser sa vie associative, en augmentant notamment son nombre d'adhérents.

Cependant, l'action n'a pu être reconduite à la rentrée de septembre 2012 en raison de l'effectif trop restreint. Il nous aurait fallu seulement 5 personnes pour la mettre en place. Par manque de temps et de disponibilité, nous n'avons pas pu créer les supports de communication adéquats et diffuser l'information convenablement.

Nous espérons pouvoir la remettre en place dès que le temps nous le permettra puisque nous avons 2 personnes intéressées par ce cours sur liste d'attente.

Nous avons réfléchi à des moyens de diffusion de l'information : il suffirait pour cela de se déplacer sur les campus universitaires de Luminy, St Jérôme, St Charles, Aix-en-Provence afin d'en informer le monde étudiant, les cours s'adressant plus particulièrement à ce type de public.

Enfin, c'est dans le cadre de cet atelier que Mot A Mot pourrait peut-être bénéficier de financements du DIF (OPCA), si l'agrément « Organisme de formation » lui était délivré. Mais la procédure de demande d'agrément et les conséquences en termes de charge administrative demeurent trop importantes à gérer pour l'instant.

## **2.5 Parcours FLE, Illettrisme, Alphabétisation**

Mot A Mot est intervenu pour le GENEPI en janvier 2012, à l'occasion d'un week-end de formation adressé à ses bénévoles, autour des problématiques de l'illettrisme, de l'analphabétisme, ou du FLE.

L'objectif de la formation était de transmettre les réflexions générales et inhérentes à la formation (posture, didactique de l'enseignement des langues, spécificité du public et de ses besoins...) tout en transmettant certains outils pédagogiques précis (jeux, fiches pédagogiques).

Nous souhaitons développer ce type d'intervention, en mettant en place des modules de sensibilisation, en direction de bénévoles de structures intervenant dans l'accompagnement de personnes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, ou relevant du Français Langue Étrangère: réflexions autour des spécificités du public et de ses besoins, transmission de concepts didactiques liés à l'apprentissage des langues, conceptualisation d'outils pédagogiques spécifiques, etc.

Il demeure tout aussi important de questionner le rôle des accompagnateurs bénévoles dans la formation FLE.

En 2012, l'association a été en contact avec le personnel bénévole de la Croix Rouge mais le projet n'a pas abouti.

## **3- Rapport financier**

Association Mot A Mot

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z

Le rapport financier porte sur la période comprise entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, il fait apparaître un bilan positif de 4987,67 euros.

Les recettes de l'association s'élèvent à 15 465,05 euros, et les dépenses à 11 917,38 euros.

Les recettes se répartissent entre:

- 70- Vente de produits et de services (7576,75 euros)
- Prestations de service (cours payants, Dhaf, Lycée Le Châtelier, AAJT): 7576,75 euros
- 74- Subventions d'exploitations (7755,30 euros)
- Aide au financement du CAE accordée par l'ASP: 7755,30 euros
- 75- Autres produits de gestion courante (133 euros)
- Cotisations : 133 euros

Les dépenses se répartissent entre:

- 60- Achats (341,58 euros)
  - Achat de matériel, équipement et travaux : 107,59 euros
  - Fournitures administratives : 86,41 euros
  - Matériel pédagogique : 62,58 euros
  - Autres achats : 85 euros
  - 61- Services Extérieurs (1123,35 euros)
  - Location mobilière et immobilière : 1026 euros
  - Primes d'assurance : 97,35 euros
  - 62- Autres services extérieurs (134,47 euros)
  - Déplacements, missions et réceptions : 62,07 euros
  - Frais postaux et de télécommunication : 18,60 euros
  - Services bancaires : 53,80 euros
- 64- Charges de personnel (10 317,98 euros)
- Rémunérations du personnel : 7494,98 euros
  - Charges sociales : 2823 euros

## **Subventions**

Une subvention de 2800 euros a été accordée par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet : « Accompagner les enfants et leur famille en difficulté ». Nous attendons à ce jour la réception de la dite subvention.

D'autres subventions ont été sollicitées dans le cadre du Droit Commun auprès :

- de l'Etat via l'ACSE : 2000 euros
- de la région PACA : 2000 euros
- du département des Bouches du Rhône : 2000 euros
- de la Communauté de Communes : 2000 euros
- du CUCS : 6000 euros
- de la Ville de Marseille : 2000 euros

D'autres subventions de droit privé sont à l'étude en 2013.

# ANNEXES

Annexe 1 : Bilan du projet « Plaisir d'écrire » mené au lycée Le Châtelier

Annexe 2 : Bilan à mi-parcours du projet « Passerelles écolières » à destination des élèves du lycée Le Châtelier.

Annexe 3 : Bilan de fin d'année scolaire 2011-2012 du projet « Passerelles langagières » mené au DHAF.

Annexe 4 : Compte de résultat et bilan 2012

# Annexe 1

## Bilan du projet « Plaisir d'écrire » mené au lycée Le Châtelier

### 1- Description globale de l'action

L'action s'est déroulée sur 4 séances de deux heures et demie, les lundi, mardi, jeudi et vendredi 23, 24, 26 et 27 avril 2012 entre 9h30 et midi, dans le cadre de l'école ouverte. En réalité, le temps de se déplacer sur les lieux d'écriture et la difficulté pour le groupe d'être ponctuel en période de vacances, nous ont souvent amenés à dépasser l'heure de fin initialement prévue.

Le nombre de participants était compris entre 5 et 9 chaque jour. Aucun des élèves ayant participé à l'atelier FLE entre décembre et février n'était présent. Il serait intéressant de comprendre les raisons de leur non-participation, dans la mesure où cinq d'entre eux avaient émis le souhait de participer à cette semaine d'école ouverte.

Tous les participants faisaient partie du dispositif Modac, ils avaient tous de réels besoins en FLE, et les niveaux d'expression orale et écrite étaient assez variables au sein du groupe.

### 2- Déroulement des ateliers

Chaque atelier d'écriture s'est déroulé dans un lieu différent.

L'atelier du lundi a eu lieu au sein de la Kuizin, cantine associative de la Belle de Mai. Le mardi a été l'occasion de se rendre dans les jardins de Gibraltar, du même quartier de la Belle de Mai. Nous avons choisi de rester au sein du lycée le jeudi en raison d'une météo trop incertaine pour passer la matinée en extérieur. Enfin, nous nous sommes rendus en bord de mer, à Malmousque, pour l'atelier du vendredi.

Chaque matinée démarrait avec un exercice d'écriture collective, permettant de faire émerger un "pot commun" de mots et de phrases, réutilisables pour la proposition d'écriture individuelle. Venait ensuite le temps d'écriture individuelle à partir de consignes contraignantes, amenant les participants à chercher et découvrir leur propre imaginaire à travers l'écriture. Je proposais des temps d'auto-correction individuels à ce moment là, en déambulant parmi les élèves. Une mise en commun des écrits par leur lecture à voix haute finalisait ce temps d'écriture.

### 3- Retours

Le principe d'écriture en dehors du lycée, amenant à la découverte d'un nouveau lieu à chaque atelier a très bien fonctionné. Ce type de suggestion a permis à la fois de « rompre » avec le quotidien et le monde scolaire, mais aussi de nourrir une proposition d'écriture, et d'allier le plaisir de la promenade à celui de l'écriture.

Par ailleurs, le recueil de textes produits par les élèves montre combien ils ont pleinement joué le jeu de l'atelier: j'étais toujours impressionnée par la facilité avec laquelle ils entraient dans les consignes d'écriture, et par leur soif d'apprentissage de la langue. La lecture à voix haute de leurs textes était également toujours un vrai moment de plaisir.

Je préciserais cependant que cette démarche demanderait des temps d'atelier supérieurs à ceux qui étaient prévus cette semaine en raison :

- ❖ du déplacement sur un lieu qui nécessite un certain temps à prendre en compte, puisqu'il constitue un moment important à partager en groupe, tel un sas de début de journée qui nous amène progressivement vers l'écriture.

- ❖ de la découverte du lieu dans la mesure où elle permet ensuite que le groupe se lance dans l'écriture.

N'ayant pas suffisamment pris en compte ces 2 paramètres, il en a résulté des temps d'écriture inévitablement réduits.

De plus, il a également été difficile de prendre le temps de valoriser les textes produits par le biais de leur mise en forme. En effet, c'est souvent moi-même qui ai proposé la mise en forme des textes produits, en dehors des ateliers.

L'ensemble de ces remarques me mène à penser qu'il serait intéressant si l'expérience se renouvelait de prévoir ces ateliers sur des plages horaires plus longues, permettant le déplacement, l'arrivée sur les lieux, les temps d'écriture, de lecture collective, et le temps de mise en forme.

Chacun de ces moments font sens, me semble-t-il. Ce sont des temps de travail sur la journée qui seraient pertinents dans ce cadre, puisque laissant place à l'écriture créative au cours de la matinée, puis au travail de correction de la langue dont ils sont très demandeurs, et enfin au travail de valorisation des textes par leur mise en forme les après-midi.

## Annexe 2

# Bilan à mi-parcours du projet « Passerelles écolières » à destination des élèves du lycée Le Châtelier.

### 1- Description globale de l'action

L'action s'est déroulée sur 10 séances de deux heures, les vendredi 5, 12, 19, 26 octobre 2012, et les 16, 23, 30 novembre 2012, puis le 7 décembre entre 13h00 et 15h00. Il reste donc à mener les séances des 14 et 21 décembre, pour arriver au total de 10 séances, comme prévu dans la convention.

Le groupe a mis un certain temps à se constituer, dans la mesure où les 4 premières séances, une moyenne de 5 élèves participaient à l'action, alors qu'ils sont désormais 15 inscrits depuis le 16 novembre, et une participation moyenne de 12 élèves sur 15.

On peut peut-être expliquer ce démarrage lent notamment par la redéfinition de la réponse apportée aux situations d'illettrisme au sein du lycée, avec la mise en place de nouveaux groupes animés par Déborah Verdun. Il fallait attendre la constitution de ces nouveaux groupes, sans tenir compte de la liste initiale d'élèves constituée en fin d'année 2012 (élèves ayant suivis l'action Mot A Mot en 2011-2012, et anciens élèves du Modac).

Quoi qu'il en soit, à ce jour, un groupe est constitué, avec 10 élèves de l'actuelle classe Modac, et 5 élèves du lycée. La dynamique de groupe fonctionne.

Les niveaux de langue des élèves sont assez variables : ils ont cependant tous des besoins réels en FLE, leur niveau de langue s'échelonne du niveau DILF au DELF A2 selon le CECR. Les compétences visées par l'atelier sont celles de la production écrite essentiellement.

### 2- Déroulement des ateliers

Chaque atelier d'écriture se déroule de la même manière, échelonné sur deux séances.

La première séance est consacrée à la **production écrite individuelle**, alors que la seconde correspond à **la correction linguistique des textes**, et à leur mise en valeur par le partage de leur lecture.

La première séance commence toujours par un temps collectif, au cours duquel un ensemble de consignes orales amènent un thème, et un corpus de mots liés à ce thème au tableau. La seconde partie de cette séance débouche sur une consigne d'écriture individuelle : le corpus de mots commun du tableau, notés précédemment, est une aide pour ceux qui seraient les plus bloqués par rapport au passage à l'écrit.

L'ensemble des consignes d'écriture part d'un travail collectif sur les mots (reconstitution de mots à partir d'un mot, association de mots à partir d'un mot, transformation de poème, description d'images) pour amener à la production individuelle d'un texte.

Il s'agit bien ici de stimuler l'imaginaire pour amener à la production écrite.

La seconde séance correspond à l'auto-correction des textes retapés sur informatique entre-temps, avec le repérage de 10 erreurs sur le texte. Un code de classement des erreurs (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire, ponctuation) permet à chacun d'être guidé pour retravailler en autonomie ses erreurs, et s'approprier ainsi son rapport à la langue. Des outils tels que le dictionnaire et les Bescherelle sont mis à la disposition de chacun pour faciliter cette autocorrection en autonomie, et la présence de la formatrice est un outil également indispensable pour aiguiller les élèves dans ce travail d'autocorrection. L'objectif est ici de considérer l'erreur comme une étape de l'apprentissage, à partir de laquelle on construit de nouvelles connaissances linguistiques. La fin de cette seconde séance est consacrée à la valorisation des textes produits, grâce à divers exercices théâtraux permettant des lectures variées de ces derniers devant le grand

groupe. C'est un travail de lecture oral, mais aussi d'expression orale qui est permis ici, notamment grâce à la présence précieuse de Manuella que je remercie ici pour son implication très sérieuse.

### **3- Perspective**

A ce moment de l'année, les résultats semblent satisfaisants dans le sens où la motivation des élèves est notoire.

Ils ont compris le déroulement des ateliers, et semblent parfaitement adhérer aux 3 phases : écriture créative, travail de correction de la langue, et enfin au travail de valorisation des textes par leur lecture à voix haute.

Il n'en demeure pas moins que 10 séances, dont 4 consacrées à la mise en place du groupe restent minimales pour évaluer et repérer une réelle progression linguistique.

Il nous semblerait donc tout à fait pertinent de reconduire l'action entre janvier et juin, afin de mener ce travail sur un plus long terme et de permettre ainsi un travail de fond sur le langage. Ajoutons à cela que dans le cas d'une reconduite, il nous semblerait important de pouvoir reconduire sur les 6 mois, afin de ne pas créer d'interruption dans l'année, qui sont toujours à l'origine d'une perte de motivation des élèves.

## **Annexe 3**

# **Bilan de fin d'année scolaire 2011-2012 du projet « Passerelles langagières » mené au DHAF.**

L'action s'est déroulée sur l'année scolaire 2011-2012, entre les mois d'octobre et juillet, selon le planning joint au présent document.

Les trois personnes inscrites sur l'année à l'atelier, ont participé de manière régulière à l'action, faisant part d'un intérêt certain pour l'apprentissage de la langue, au delà des difficultés que cela peut représenter pour elles.

La progression linguistique de chacune des personnes est évidente, qu'il s'agisse de compétences linguistiques en production / compréhension, écrite et orale, ou de la spontanéité avec laquelle les personnes prennent de plus en plus de risques pour exprimer leurs idées en français, ou bien encore de l'intérêt grandissant qu'ils expriment pour ce qui les entoure.

Dans la continuité du travail mené au cours du premier semestre, l'atelier a été l'occasion d'utiliser l'apprentissage de la langue pour se diriger davantage vers l'extérieur, dans Marseille : déambuler, découvrir de nouveaux espaces, et notamment des espaces « non usuels » de la ville.

Ainsi, plusieurs sorties ont eu lieu sur ce second semestre :

- une promenade au Vallon des Auffes
- une journée d'ateliers artistiques en marche aux Aygalades, proposée par l'Agence Touriste.
- une promenade au Parc Longchamp

Les sorties ont généralement été des temps d'échanges très agréables, prétextes à communiquer sur ce qui nous entourait. Ces temps ont aussi été riches pour créer une atmosphère de groupe. Nous signalerons cependant une difficulté rencontrée lors de la sortie aux Aygalades, où suite à un désistement, plus qu'une des trois personnes du groupe y a participé, accompagnée de sa femme. Dès lors, le couple en question n'est pas « entré » dans la proposition. Une grande inquiétude a de suite été exprimée, au point de vouloir quitter la proposition avant même qu'elle n'ait commencé. Un ensemble de circonstances nous semblent expliquer cette inquiétude, comme le fait d'être mélangé à un groupe de l'extérieur, dont les membres s'expriment en français courant, dans un quartier totalement inconnu de ce couple. Retenons de cette expérience qu'il est sans doute préférable de mener ce type de sortie lorsque les 3 personnes du groupe peuvent y participer, de façon à ce qu'elles ne se sentent pas « en danger » de manière isolée. Ce type de « déplacement » nous reste cependant pertinent à reproduire ; il fut l'occasion de nombreux échanges avec les participants sur leurs représentations du monde qui les entourait.

L'ensemble de ce travail sur le langage nous a mené en cette fin d'année à la réalisation collective d'un abécédaire de Marseille, au sein duquel peuvent être exprimées les représentations diverses des participants sur la ville qu'ils habitent. L'abécédaire est également un outil permettant de recenser les productions écrites réalisées au cours de l'année tout en valorisant les productions et le travail langagier mené par les 3 participants.

Cet atelier ayant toujours été envisagé comme une « passerelle », pour conduire les personnes, une fois les compétences langagières minimales acquises en français et la confiance en soi retrouvée, vers des formations linguistiques extérieures au DHAF, un travail a été mené en ce sens avec les participants afin de les orienter progressivement sur les actions sociolinguistiques proposées par le centre social Tivoli.

A ce titre, une visite du centre social est prévue le 3 juillet, afin de présenter les lieux aux participants, et d'anticiper la rentrée scolaire 2012, en envisageant la prolongation de l'intervention de Mot A Mot au sein du Dhaf, une fois par semaine, doublée d'un

apprentissage de la langue en extérieur, au sein des actions sociolinguistiques du Centre Social Tivoli.

Cette idée de l'apprentissage sur l'extérieur prend forme petit à petit, tout en suscitant encore à l'heure actuelle de grandes appréhensions pour les personnes concernées, à l'idée notamment d'être mélangées à un groupe d'apprenants dont les niveaux de langues sont hétérogènes. C'est pourquoi il a été décidé de maintenir encore une année l'action de Mot A Mot au sein du Dhaf, avec l'idée

de favoriser et permette ce lien à l'extérieur pendant l'année 2012-2013, afin d'envisager un apprentissage uniquement sur l'extérieur dès l'année suivante.

**Association Mot A Mot**

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z

# Annexe 4

## Compte de résultats et bilan 2012

COMPTES DE RESULTATS 2012 (arrêté au 30/09/2012)			
CHARGES		PRODUITS	
<b>60-Achats</b>	<b>212,31 €</b>	<b>70- Vente de produits et services</b>	<b>4 923,00 €</b>
Actif de matériel, équipement et travaux	0,90 €	Prestations de service	4 923,00 €
Fournitures administratives	68,41 €		
Matériel pédagogique	50,00 €	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>5 555,70 €</b>
Autres achats	85,00 €		
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>763,35 €</b>		
Location mobilière et immobilière	606,00 €		
Entretien et réparations	0,00 €		
Primes d'assurance	97,35 €		
<b>62-Autres services extérieurs</b>	<b>80,84 €</b>		
Publicité, information	0,00 €		
Déplacements, missions et réceptions	26,24 €		
Frais postaux et de télécommunication	10,00 €		
Services bancaires	36,00 €		
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>7 285,76 €</b>		
Rémunérations du personnel	5 649,76 €	ASP	5 555,70 €
Charges sociales	1 636,00 €		
		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>129,00 €</b>
		Collectes, dons	129,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 342,26 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 607,70 €</b>
Provision pour le projet associatif	2 000,00 €		
<b>Excédent</b>	<b>265,44 €</b>		

BILAN 2012			
		Report à nouveau	8,8
SOCIETE Credit Cooperatif	80	Report à nouveau de l'exercice pour le projet associatif	265,44 €
BANQUE	3 615,44 €		3 440,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3705,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 705,44 €</b>

Association Mot A Mot

Tel. 04 91 19 94 10 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr) -  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600027 – Code APE 9499Z